

**DELIBERATION N° 4 / 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR  
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Réunion 11 mai 2006**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni  
le 11 mai 2006**

Etaient présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Michel LUMMAUX, M. Antoine POUILLIEUTE, M. Jean-François DESMAZIERES,  
M. Jean-Christophe DEBERRE, Mme Françoise LE BIHAN, M. Sylvain ITTE.  
M. Gérard BLONDEL.  
M. François PERRET, Mme DUTERTRE.  
M. Philippe CERF.  
M. Laurent GARNIER.  
Mme Monique CERISIER-BENIGUIGUA.  
Mme Anne BARNAUD, M. Michel CHAUSSEMY, M. Jean-Pierre BAYLE, M. François DENIS,  
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH.  
M. Didier PEREME, M. Michel BOUDOUX, M. Roger FERRARI, M. Stephan MADRIAS, M. François TURLAN.

*En application de l'article 4 du décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003, M. François ROCHEBLOINE, M.  
Pierre-Yves DUWOYE, empêchés, ont donné procuration à Monsieur Philippe ETIENNE.*

*Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Didier COULOMBEL, M. Jean SARREO.*

**POINT N° 4 : autorisation d'achat d'un terrain à Amman (Jordanie) et prise à bail d'un terrain à Ho Chi Minh Ville (Vietnam)**

L'autorisation porte sur l'acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un bâtiment supplémentaire pour l'école française d'Amman en Jordanie.

Cet établissement étant conventionné, la loi locale ne permet pas à l'association gestionnaire de devenir propriétaire, et l'augmentation des effectifs exige cette extension. Le coût de cette opération est estimé à 1million d'euros.

Le président soumet l'autorisation d'acquisition du terrain à Amman au vote du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

**VOTE POUR : UNANIMITE**

L'autorisation porte sur la conclusion d'un contrat de prise à bail pour une durée de 50 ans d'un terrain destiné à la relocalisation de l'école Colette à Ho Chi Minh Ville au Vietnam. Le loyer capitalisé s'élèvera à 684 400 euros.

Le président soumet l'autorisation de prise à bail du terrain à Ho Chi Minh Ville au vote du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

**VOTE POUR : UNANIMITE**

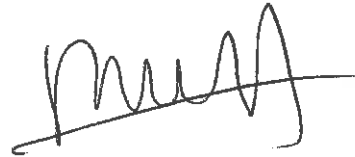
Les autorisations d'achat d'un terrain à Amman et de prise à bail à Ho Chi Minh Ville sont adoptées

Pour exécution  
La Directrice



Maryse BOSSIERE

Le Président



Philippe ETIENNE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères,

Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le ministre délégué au Budget et à la réforme de l'Etat